

Déclaration des transactions sur actions propres

En application de l'Article 4 paragraphe 4 du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 pris en application de la Directive 2003/6/CE du 28 janvier 2003, et conformément aux dispositions de l'Article 241-, I, 1° du Règlement général de l'AMF, REXEL déclare ci-après les transactions réalisées sur ses propres actions pour la période du 30/07/2014 au 05/08/2014

Raison Sociale : REXEL

Déclaration des transactions sur actions propres réalisées du 30/07/2014 au 05/08/2014

		Nombre de titres	Prix moyen pondéré	Montant en €
Séance du 30/07/2014	Achats	129 001	14,913	1 923 818
Séance du 31/07/2014	Achats	153 971	14,628	2 252 272
Séance du 01/08/2014	Achats	165 882	14,362	2 382 430
Séance du 04/08/2014	Achats	161 659	14,319	2 314 795
Séance du 05/08/2014	Achats	180 952	14,420	2 609 328
Total		791 465	14,5081	11 482 644